



BELGIAN PARCOURS SHOOTING ASSOCIATION

ASBL BCE - 0433.488.050 – VZW KBO
Siège social – Maatschappelijke zetel
Avenue Raymond De Meester – 28 – Raymond De Meesterlaan
Woluwe-Saint-Lambert - 1200 - Sint-Lambrechts-Woluwe
Belgique – België
RPM Tribunal de Bruxelles – RPR Rechtbank Brussel
BNP Paribas Fortis - IBAN BE27 2107 1157 4773



Woluwe Saint-Lambert, le 14 avril 2021.

Madame, Monsieur, membres de la BSU,

De nombreux affiliés de la Belgian Parcours Shooting Association (BPSA) ont reçu récemment un courriel émanant de votre groupement pour les inviter à participer à un sondage orienté vers la pratique du tir sportif et récréatif.

Ils n'ont pas manqué d'être interpellés par le point 19 du questionnaire.

La BPSA s'associe à la mise au point globale que L'URSTBF a apportée à la démarche de la BSU (https://www.urstbf.org/file/2021/20210412_Reponse_URSTBF-BSU.pdf).

La BPSA tient en outre à démentir les affirmations qui sont formulées dans le questionnaire :

- La BPSA n'est pas un "club" mais une fédération;
- La BPSA est la détentrice de la marque déposée "IPSC®" pour la Belgique;
- Les disciplines 21 et 21A ne sont pas réductibles aux seules disciplines IPSC même si celles-ci sont les seules qui bénéficient, pour l'instant, d'une réglementation consolidée dans ces catégories;
- Enfin, il n'y a pas de négociation entre l'URSTBF et la BPSA relativement à l'octroi d'un mandat d'administrateur au sein de ses instances;

La BSU est mal renseignée.

Il serait souhaitable que la BSU agisse dans un esprit constructif et diffuse des renseignements exacts et vérifiés.

Ainsi que le signale l'URSTBF, un tel sondage ne peut que servir les détracteurs des disciplines de tir sportives et récréatives et alimenter des polémiques stériles dont s'empare trop facilement une certaine presse pour en déformer la réalité.

Charles DE RONGE
Président

Correspondent : Gérard Albert
Le Haumont, 50
B-4650, Herve, Belgium

BPSA Development Officer
IPSC Member - www.ipsc-belgium.be

Mobile : +32 474 784 522
gc.albert@skynet.be

Notre Association traite vos données personnelles avec la plus grande rigueur conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (30 juillet 2018). La protection que nous offrons à nos membres est également étendue à tous ceux qui travaillent avec notre organisation. Pour plus d'informations à ce sujet nous vous invitons à consulter la Charte que vous trouvez sur notre site internet www.ipsc-belgium.be